

Politique des données d'accessibilité dans les transports et en voirie

législation

- Le code des transports précise que les voyageurs ont le droit à l'info sur les moyens de mobilités et les modalités de leur utilisation (art.1111-4 code Transports)
- Les Régions doivent proposer un système d'information (art. 1115-8 code des Transports)

Une double obligation de collecte

ART L1115-6 et D.1115.9
du code des transports

Art. L141-13 et R121-24
du code de la voirie routière

Arrêté commun du 28 mai 2024

Disposition sur le rôle des CCA/CIA dans analyse des données Art. L2143-3
du code Général des Collectivités locales

législation

normalisation

Point d'Accès National (PAN)
transport.data.gouv.fr

Norme NeTEx

Vie du profil France :
GT7 AFNOR info voyageur et exploitation services de mobilité

La Normalisation : une langue commune

Profil NeTEx
accessibilité France

Standard CNIG
Accessibilité cheminement en voirie

Conseil National de l'information géolocalisée

Standard CNIG

Vie du standard :
GT CNIG Accessibilité

normalisation

collecte

Collecte : Des outils différents pour s'adapter aux mieux à la diversité des collectivités territoriales et des AOM

passerelle CNIG > NeTEx

accèslibre MOBILITÉS
CNIG + NeTEx

ArcGIS
ArcGis : Gabarit

Qfield : QAccess

Autres outils utilisés par les opérateurs de transport ou bureau d'études

aceslibre

Plateforme nationale de collecte données accessibilité des **établissements recevant du public (ERP)**

collecte

exploitation

BD Accessibilité NeTEx

GT ERDA (CNIG)
exploitation et réutilisation des données d'accessibilité

Des BD Accessibilité CNIG

méthodo conversion CNIG > NeTEx

UN format d'échange : NeTEx accessibilité

Alimentation des MaaS & Calculateurs d'itinéraires

Actualisation des PAVE
Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

- Réutilisation des données pour programmer les travaux
- Lien avec CCA /CIA

exploitation